

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_013

OBJET : Délégation de signature à Mme Maryse PARRAT – 2^{ème} Adjointe au Maire – Affaires Foncières – Bail professionnel à passer avec Mme CROUZET, allergologue

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 24/05/2020,

VU la décision du Maire n° 2026_DM_001 du 21 janvier 2026 approuvant la mise à disposition d'un cabinet médical à Mme CROUZET, allergologue par bail professionnel,

CONSIDERANT que M. le Maire se trouve empêché pour se rendre aux rendez-vous du 23 janvier 2026 à l'office notarial d'Aurec sur Loire pour signer l'acte notarié « bail professionnel »,

CONSIDERANT que M. Pascal HAURY, 1^{er} adjoint, se trouve empêché pour se rendre aux rendez-vous du 23 janvier 2026 à l'office notarial d'Aurec sur Loire pour signer l'acte notarié « bail professionnel »,

ARRÊTONS :

Article 1er :

Il est donné sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature à Maryse PARRAT, 2^{ème} adjointe au Maire, afin de signer à l'office notarial d'Aurec sur Loire, le vendredi 23 janvier 2026 :

- le bail professionnel de location à passer avec Mme CROUZET Béatrice, médecin allergologue, pour un cabinet médical au sein de la maison médicale sis impasse des coquelicots à Aurec sur Loire (43310) sur la parcelle cadastrée AK 62.

Article 2 :

La présente délégation est valable uniquement pour la signature de l'acte de vente susmentionnée.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Aurec sur Loire, le 21/01/2026

Le Maire

Claude VIAL



Notifié à l'intéressé le : 22/01/26
Signature :

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 22/01/2026